

PROJET DE CONSTRUCTION DU QUARTIER CULTUREL ET CREATIF DE COTONOU (QCC)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU QUARTIER CULTUREL ET CREATIF DE COTONOU (QCC)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

APPEL D'OFFRES N° N° 040/SImAU/DG/DO/DAF/DJ/CPM DU 19/12/2024

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

BULLETIN N°1 DE REPONSES AUX QUESTIONS

Les questions-réponses sont consignées dans le tableau ci-après :

N°	QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES	REPONSES
1	Plans incomplets: Q1 • Certains éléments spécifiques manquent, comme les documents de conception architecturale pour les VRD, etc. Q2 • Certains bâtiments ne disposent pas des plans pour l'alimentation en eau potable, les réseaux d'eaux pluviales et usées, ainsi que les systèmes d'alimentation en eau pour la lutte contre l'incendie. Q3 • Les plans de la salle de transformation et distribution électrique, du local groupe électrogène, du poste de contrôle incendie et des locaux de faible courant sont absents. Q4 • Les schémas des systèmes de courants faibles et d'intelligence artificielle sont manquants. Q5 • Les plans de conception de désenfumage et de ventilation sont absents pour les espaces comme Logistique, Food Court, etc.	Q1 - Les documents relatifs à la conception architectural figurent dans le lot 03 – Corps d'Etat Architecturaux et le plan d'ensemble dans le dossier ensemble. Q2 – Veuillez spécifier les bâtiments indexés. Q3 – Les plans des locaux techniques sont intégrés dans le Macro-lot 01. Ils se trouvent dans le dossier LOCAUX TECHNIQUES EXTERIEURS Q.4 Veuillez spécifier les bâtiments indexés. Nous n'avons pas connaissance de demandes liées à l'intelligence artificielle pour la plupart des bâtiments. Q5 – Concernant la VRD un plan synoptique de distribution de la fibre optique est présent dans le rapport amené et distribution du réseau fibre optique. La question doit être plus claire, au cas où elle est relative aux bâtiments.

2	Contenu de la conception : • Pour la partie paysagère, seuls les éléments suivants sont visibles : revêtements (y compris les voies carrossables), quelques constructions mineures, clôtures, portails, bancs et petits aménagements. Q1 • Y a-t-il des éléments manquants ? Q2 • Existe-t-il des exigences spécifiques pour les bâtiments verts, les structures préfabriquées ou le BIM ? Q3 • La conception actuelle inclut-elle les meubles, la décoration intérieure, la signalétique, etc. ? Merci de préciser.	Q1 – Pas d’éléments manquant, se référer au dossier d’Appel d’Offre Q2 – Suivre les prescriptions du dossier. Q3 – Vous référer à l’allotissement propre à chaque bâtiment pour le chiffrage.
3	Conditions externes : Q1 • Les modèles de calcul des structures et le rapport d’étude géotechnique sont manquants. Q2 • Les conditions de raccordement aux réseaux municipaux d’eau potable et d’eaux pluviales ne sont pas claires.	Q1 – Spécifier les bâtiments concernés. Les rapports ont été réalisés et sont disponibles. Pour les modèles de calculs nous ne les fournissons pas. Q2 – Donner plus de détails sur les éléments manquants pour un meilleur traitement de la question.
4	Visualisation et rendus : Q1 • Les rendus du projet (y compris les espaces paysagers et les intérieurs) et les modèles associés sont absents. Q2 • Est-ce à l’unité de conception de fournir ces éléments ultérieurement ou au titulaire du marché de les concevoir ? Q3 • Les descriptions des matériaux des façades extérieures, ainsi que les détails des murs, des escaliers, etc., ne sont pas fournies.	Q1-Q2-Q3 – Spécifier les bâtiments concernés. Donner plus de détails sur les éléments manquants pour un meilleur traitement de la question. Spécifier aussi le Macro-lot concerné par la question (LOT 01 / LOT 02 / LOT 03)

5	Choix des matériaux : Q1 • Étant donné les différences dans les propriétés mécaniques et les caractéristiques des matériaux structurels, il est nécessaire de préciser si les matériaux doivent être d'origine nationale ou importée (y compris pour l'intérieur et les éléments paysagers). Q2 • Existe-t-il un prix plafond au mètre carré pour le choix des matériaux des espaces paysagers et des intérieurs ?	Q1-Q2 – Spécifier les bâtiments concernés. Donner aussi le Macro-lot concerné par la question (LOT 01 / LOT 02 / LOT 03) Q1 - En ce qui concerne les matériaux, vous référer aux prescriptions des pièces écrites. Q2 – Les prix doivent être fixés en fonction des prescriptions des pièces écrites.
6	Normes de conception : Q1 • Quelles normes doivent être respectées dans la conception ? Q2 • Les dessins fournis sont générés via Autodesk Revit ; pour l'approfondissement des plans, faut-il utiliser uniquement AutoCAD ou peut-on opter pour une autre méthode ? Q3 • Existe-t-il une exigence locale obligeant l'utilisation d'Autodesk Revit (modèles BIM) pour la soumission des plans d'exécution ou le processus d'approbation gouvernementale ?	Q1 – Spécifier les bâtiments concernés. Donner aussi le Macro-lot concerné par la question (LOT 01 / LOT 02 / LOT 03), De quelle conception s'agit-il ? Q2 – Pour le VRD : Vous avez le choix d'utiliser le logiciel le mieux adaptée. Q3 - Pour les bâtiments : l'ensemble des livrables durant la phase EXE devront obligatoirement disposer de formats 3D (RVT&IFC) DWG et PDF
7	Autres questions Électricité temporaire : Qui est responsable du raccordement temporaire (transformateur, armoire de distribution, câbles, etc.) ? Eau temporaire : Qui est responsable du raccordement temporaire (compteur d'eau, conduites d'eau, etc.) ?	Se référer aux contenus des installations de chantier inclus dans chaque MACRO-LOT.

8	Dans le "LOT 2 - CET - pièces graphiques, bâtiment logistique," les plans sont architecturaux et non techniques. Veuillez les documents techniques.	Un dossier de document additif sera transmis incessamment à travers un addendum au DAO
9	Le document KD_QCC_ENS_DCE-Feuille - 0-15 - PLAN D'IMPLANTATION montre plusieurs wagons. Pourriez-vous confirmer si ceux-ci sont hors périmètre, car aucun DPGF ni CCTP pertinent ne semble les mentionner ?	Un dossier de document additif sera transmis incessamment à travers un addendum au DAO
10	Le mobilier est inclus dans la Villa Césaire ainsi que dans le lot 21 Aménagement Paysager uniquement. Pouvez-vous confirmer qu'aucun autre mobilier n'est inclus	Concernant les différentes prestations par bâtiment, vous référer aux prescriptions des pièces écrites et les allotissements propres à chaque bâtiment.
11	"De nombreux DPGF manquent de Quantités, totalement ou partiellement, tels que : a. Boutiques: LOT 14_PJX DCE EL QCC_BTQ DPGF ind B 240628 b. Courte alimentaire : LOT 14_PJX DCE EL QCC_FCT DPGF ind B 240628 c. Galeries d'art: LOT 14_PJX DCE EL QCC_GAL DPGF ind B 240628 d. Pôle Loisir: PJX DCE EL QCC_LSR-BAP DPGF ind B 241104 et PJX DCE PBPI QCC_LSR-BAP DPGF ind B 241104 e. Restaurant : PJX DCE EL QCC_RES DPGF ind B 240628	Les lignes non renseignés, ne sont pas à prévoir. Ils ont été laissés Pour Mémoire

	Veillez nous fournir des DPGF actualisés incluant les informations de Quantité manquantes.	
12	Veillez nous fournir les exigences, le DPGF et le CCTP relatifs à l'audiovisuel pour la salle de cinéma dans le Pôle Loisir, ou nous informer si cela ne fait pas partie de notre mission.	Un dossier de document additif sera transmis incessamment à travers un addendum au DAO
13	Pour les ATELIERS ET RÉSIDENCES D'ARTISTES, le DPGF « QCC-ARA-LCI-DCE-PE-++-FAC-6_15-B-DPGF » fait référence à la façade comme <i>Habillage en panneaux fibre ciment</i>, tandis que le dessin « KD_QCC_ARA_DCE_TYPE A-Feuille-0-20-ELEVATIONS » précise Swiss Pearl. Par ailleurs, le CCTP « QCC-ARA-LCI-DCE-PE-++-FAC-6_10-B », à la page 60, mentionne explicitement Swiss Pearl mais seulement dans un cas, les autres références restant générales comme <i>Habillage en panneaux fibre ciment</i>. Merci de confirmer quelle spécification doit être suivie.	Les panneaux fibre ciment Swiss Pearl ou équivalents peuvent être utilisés. Toute alternative proposée doit respecter les critères esthétiques et techniques mentionnés dans le CCTP et être validée par la maîtrise d'œuvre avant commande.
14	Le DPGF "QCC_GA_DQE-BOUTIQUES", poste 9.3.3, mentionne : Façade type 1 en Swisspearl ou équivalent. De même, le poste 9.3.4 dans "QCC_GA_QUANTITATIF-GAL" mentionne également Swisspearl. Sachant que Swisspearl propose une large gamme de produits à des prix variés, pourriez-vous nous fournir plus de spécifications	- BOUTIQUES Le Swisspearl n'est plus prescrit pour les façades des boutiques. En lieu et place, on fera de l'enduit projeté que vous trouverez prescrit dans le lot peinture au poste 11.3.3. du quantitatif. Un dossier de document additif sera transmis incessamment à travers un addendum au DAO - Galerie Le Swisspearl est prescrit juste pour le coffret du bar et pas pour les façades.

		Pour le coffret du bar, nous recommandons du Swisspearl Patina Rough ou revêtement similaire dont la teinte sera définie par l'Architecte. Pour les façades, nous aurons de l'enduit projeté prescrit dans le lot peinture au poste 11.3.3. du quantitatif. Un dossier de document additif sera transmis incessamment à travers un addendum au DAO
15	Le bâtiment circulaire relié au "pôle de loisirs" (connecté à l'axe i20) est uniquement indiqué sur les plans de masse. Il n'y a aucun plan ni détail relatif à ce bâtiment. Veuillez nous transmettre ces plans.	Ce bâtiment n'est pas concerné par le présent Appel d'Offre
16	Veuillez trouver ci-dessous les requêtes concernant les travaux d'ascenseurs : • Pôle Loisirs: ○ Monte-charge 2N: Le CCTP indique des capacités de charge contradictoires (2500 kg et 3500 kg). Veuillez confirmer la capacité correcte. ○ Ascenseur Panoramique 2N: Le CCTP indique que le vitrage de la gaine d'ascenseur panoramique est inclus dans notre périmètre de travail. Cependant, le sous-traitant désigné ne fournit que le vitrage de la cabine, et non celui de la gaine. Veuillez nous fournir les détails nécessaires pour pouvoir les chiffrer séparément. • Boutiques: ○ Ascenseurs Panoramiques 2N: Le CCTP pour ces ascenseurs n'est pas inclus. Veuillez confirmer la capacité de charge requise. Nous souhaitons confirmer si une capacité de 800 kg serait adaptée ou si d'autres spécifications sont requises.	Pole Loisirs Monte-charge 2N : prendre la capacité de 2500 kg comme le prévoit le DQE Ascenseur Panoramique : Tenant compte de l'évolution du marché en macro-lot, l'ensemble des prestations seront désormais à la charge du présent lot ASC MC. L'entrepreneur pourra s'il le souhaite sous-traiter des prestations liées. Point aussi valable pour le bâtiment BOUTIQUES Un dossier de document additif sera transmis incessamment à travers un addendum au DAO Les CCTP corrigés seront transmis ultérieurement Pole Loisirs :

Page 1

4								
5	Fourniture et pose monte-charge boîte de nuit (2500kg) RDC - R+1	Ens	1					0,00 XOF
6	Gaine en voiles béton	à la charge du lot structure						
7								
8	Fourniture et pose ascenseur panoramique (13 personnes 1000 kg) RDC - R+1, 2 faces de service	Ens	1					0,00 XOF
9	Ossature métallique de la gaine panoramique (à la charge du présent lot)	Ens	1					0,00 XOF
10	Fourniture et pose ensemble vitrage y compris accessoires de bonne mise en œuvre	Ens	1					0,00 XOF
11								
12								

Boutique :

	Fourniture et pose ascenseur 1 (8 personnes 630 kg) RDC - R+1	Ens	1					0,00 XOF
	Ossature métallique de la gaine panoramique 1 (à la charge du présent lot)	Ens	1					0,00 XOF
	Fourniture et pose ensemble vitrage 1 y compris accessoires de bonne mise en œuvre	Ens	1					0,00 XOF
	Fourniture et pose ascenseur 2 (8 personnes 6300 kg) RDC - R+1	Ens	1					0,00 XOF
	Ossature métallique de la gaine panoramique 1 (à la charge du présent lot)	Ens	1					0,00 XOF
	Fourniture et pose ensemble vitrage 2 y compris accessoires de bonne mise en œuvre	Ens	1					0,00 XOF

Boutiques : Ascenseurs Panoramiques

Ce CCTP existe lien ci-dessous avec la fiche technique de la cabine, il s’agit bien de 630 kg et non 6300-kg

Voir le dossier de document additif qui sera transmis.

2	DESCRIPTION DES OUVRAGES
2.1	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES ASCENSEURS
	Les ascenseurs auront les caractéristiques suivantes :
	▪ ASCENSEURS 630 kg / 8 personnes
	Les ascenseurs auront les caractéristiques suivantes :
	Classification : Ascenseur électrique sans local machinerie

17	Dans le DPGF Boutique, l'article 25.3.2 « QCC_GA_DQE-BOUTIQUES : Ensemble Panneau escamotable » indique actuellement une unité de 36 et une quantité de 28,95. Cela doit être corrigé comme suit : • Quantité : 36, avec l'unité précisée comme « unités » ou « nombres », ou • Quantité : 1,042.2 m², avec l'unité précisée comme « m² ».	L'unité est le m² et non 36 (U : m²) La quantité est belle et bien : 28.95 (Qt : 28.95 m²) Voir le dossier de document additif qui sera transmis
----	--	--

Fait à Cotonou, le 27/01/2025